

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 octobre 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 185 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Christian AMIRATY - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Odile BONTHOUX - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Christian BURLE - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Robert DAGORNE - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Sophie DEGIOANNI - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Marie-France DROPY- OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY- VLASTO - Olivier FREGÉAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Philippe GRANGE - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Michel LAN - Eric LE DISSÈS - Stéphane LE RUDULIER - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Jean-Marie LEONARDIS - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Roger MEI - Danielle MENET - Patrick MENNUECCI - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Danièle MILON - Pierre MINGAUD - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Emmanuelle SINOPOLI - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Guy BARRET représenté par Olivier GUIROU - Patrick BORÉ représenté par Jean-Pierre SERRUS - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Valérie BOYER représentée par Mireille BALLETTI - Gérard BRAMOULLÉ représenté par Maurice CHAZEAU - Marie-Christine CALATAYUD représentée par Michel AZOULAI - Henri CAMBESSEDES représenté par Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Jean-Louis CANAL représenté par Gaëlle LENFANT - Gaby CHARROUX représenté par Marc POGGIALE - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Bernard JACQUIER - Auguste COLOMB représenté par Henri PONS - Sandra DALBIN représentée par Didier PARAKIAN - Sandrine D'ANGIO représentée par Gisèle LELOUIS - Philippe DE SAINTDO représenté par Irène MALAUZAT - Jean-Claude DELAGE représenté par Yves MORAINÉ - Sylvaine DI CARO représentée par Alexandre GALLESE - Frédéric DOURNAYAN représenté par Marie-Louise LOTA - Claude FILIPPI représenté par Michel BOULAN - Jean-Christophe GROSSI représenté par Jacques BOUDON - Garo HOVSEPIAN représenté par Jean-Claude MONDOLINI - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Jean-Claude FERAUD - Nicole JOULIA représentée par François BERNARDINI - Robert LAGIER représenté par Georges CRISTIANI - Nathalie LAINE représentée par Bernard DESTROST - Albert LAPEYRE représenté par Xavier MERY - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Muriel PRISCO - Laurence LUCCIONI représentée par Virginie MONNET-CORTI - Bernard MARANDAT représenté par Jeanne MARTI - Bernard MARTY représenté par Gérard POLIZZI - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Pascal MONTECOT représenté par Roland GIBERTI - Roger PELLENC représenté par Robert DAGORNE - Christian PELLICANI représenté par Michel ILLAC - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Bernard RAMOND représenté par Olivier FREGÉAC - Julien RAVIER représenté par Isabelle SAVON - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Richard MIRON - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Eliane ISIDORE - Guy TEISSIER représenté par Lionel ROYER-PERREAUT - Maxime TOMMASINI représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI - Jean-Louis BONAN - Frédéric BOUSQUET - Laurent COMAS - Eric DIARD - Hélène GENTE-CEAGLIO - Georges MAURY - Michel MILLE - Patrick PIN - Roland POVINELLI - Eric SCOTTO - Martine VASSAL - Philippe VERAN - Karim ZERIBI.

Signé le 19 Octobre 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 09 novembre 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FAG 035-2693/17/CM

**■ Ouverture et affectation d'AP/CP - Budget Principal Métropolitain Fractionné -
Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile
MET 17/4971/CM**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Par la délibération HN 021-049/16/CM du 7 avril 2016, le Conseil de la Métropole a adopté le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) prévoyant que toutes les dépenses d'équipement soient liées à une autorisation de programme (AP) et que les crédits de paiement (CP) soient votés par opération.

Avant la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence, aucune dépense d'équipement n'était gérée comme le prévoit le RBF sur le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Un travail de recensement des dépenses d'équipement engageant la collectivité (conventions, marchés, fonds de concours, délibérations, etc...) a été effectué pour les intégrer dans la programmation de la Métropole.

Chaque engagement juridique a fait l'objet d'un rattachement à un programme, à une autorisation de programme et à une opération budgétaire ainsi que les marchés à lancer pour terminer les projets.

Ainsi, une programmation pluriannuelle des investissements du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile a pu aboutir en fonction des engagements déjà effectués et des dépenses prévues pour terminer les projets comme suit :

Programme 01 Gestion de l'administration AP 174011 BP – Gestion de l'administration Services généraux

2017402400 Projet de réhabilitation du siège

Marchés notifiés en 2013, le bâtiment vise la certification Bâtiment Basse Consommation (effinergie) et l'obtention du label Bâtiment Durable Méditerranéen niveau OR. Les marchés de travaux ont démarré en 2013 et le bâtiment finira sa période de parfait achèvement au 21 décembre 2018. Au regard des décomptes finaux reçus, il apparaît peu probable que la totalité des prestations soit payées en 2017.

Montant	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
1 050 000 €	1 050 000 €	€	€	€

2017403200 Projet réaménagement locaux collecte des déchets

Il s'agit de travaux de réhabilitation et de restructuration du RDC d'un bâtiment existant, la construction d'un bâtiment R+2 et la réhabilitation d'un entrepôt existant, afin d'accueillir les locaux de la collecte des déchets.

Montant	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
174 800 €	154 800 €	20 000 €	€	€

2017403300 Projet construction locaux La Boussole

Cette enveloppe finance les dépenses d'investissement afférentes à la construction des locaux La Boussole du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Montant	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
80 000 €	80 000 €	€	€	€

Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 09 novembre 2017

2017403800 Mise en conformité et réhabilitation des bâtiments

Cette enveloppe finance les dépenses d'investissement afférentes à la mise en conformité et réhabilitation des locaux du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile (travaux de mise en conformité des bâtiments : électrique, accessibilité PMR... et travaux d'amélioration des équipements des bâtiments : CVC, plomberie, CFO, CFA...).

Montant	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
3 359 140 €	339 140 €	750 000 €	1 300 000 €	970 000 €

2017403900 Etude faisabilité fourrière / refuge

Le projet consiste à la création de locaux pour un refuge et fourrière d'animaux (chiens et chats) sur le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile. Seuls les chiens et chats pourront être pris en charge par cet équipement.

Montant	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
20 000 €	20 000 €	€	€	€

2017404100 Equipements logistiques

Cette enveloppe finance les dépenses d'équipements logistiques nécessaires au fonctionnement du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Montant	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
1 080 000 €	540 000 €	210 000 €	175 000 €	155 000 €

Programme 01 Gestion de l'administration AP 174012 BP – Gestion administrative informatique

2017405600 Etudes et licences informatiques

Cette enveloppe finance les dépenses d'études et licences informatiques nécessaires au fonctionnement du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Montant	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
320 000 €	80 000 €	70 000 €	80 000 €	80 000 €

2017405700 Matériel informatique

Cette enveloppe finance les dépenses en matériel informatique nécessaires au fonctionnement du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Montant	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
488 000 €	172 000 €	106 000 €	110 000 €	100 000 €

Programme 03 Développement économique AP 174031 BP – Développement entreprise

2017402500 Projet des nouveaux Paluds

La collectivité est engagée depuis 2012 dans le projet pluridisciplinaire dénommé les Nouveaux Paluds visant à la requalification de la zone industrielle éponyme qui fêtera ses 50 ans en 2018. Son objectif principal est de positionner les Paluds comme zone d'activité productive d'excellence et de référence au sein de la Métropole Aix Marseille Provence.

Montant	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
1 188 200 €	260 000 €	385 000 €	350 000 €	350 000 €

2017403400 Projet Pôle entrepreneurial des Paluds (pépinière)

Réhabilitation de la Pépinière des Paluds.

Montant	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
8 670 000€	375 000 €	50 000 €	€	€

2017404000 Requalification Zone Industrielle (hors Paluds)

Afin de permettre au Pôle Alpha de se développer dans le bon sens, il paraît évident qu'une intervention matérielle de la collectivité s'impose. Si les contraintes inhérentes à la géographie du site sont et resteront figées, il est tout à fait possible pour la collectivité d'initier une mise à niveau de la zone. L'objectif final est de renforcer l'attractivité, la cohérence et l'identité de ce pôle d'activités. Pour se faire, il est prévu la mise en place d'un véritable marquage au sol, la réfection des voiries les plus dégradées, la création d'un cheminement piéton pour répondre aux besoins des salariés à partir de la gare de la Penne-sur-Huveaune et des arrêts de bus, la création d'une signalétique claire et visible pour un accès aisé aux différents secteurs du pôle Alpha.

Montant	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
561 000 €	111 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €

Programme 03 Développement économique AP 174034 BP – Stratégie économique

2017403100 Acquisition et restauration d'objets d'art

Cette enveloppe finance les dépenses relatives à l'acquisition et à la restauration d'objets d'art, dans le cadre de la filière argile.

Montant	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
83 000 €	13 000 €	50 000 €	10 000 €	10 000 €

2017403500 Projet réhabilitation Centre des Congrès Agora

Il s'agit d'une part de réaliser les études préalables et d'autre part de réaliser les travaux de réfection des installations de chauffage / climatisation et de ventilation du centre AGORA à Aubagne.

Montant	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
755 000 €	255 000 €	250 000 €	250 000 €	€

Programme 03 Développement économique AP 174035 BP – Tourisme

2017403600 Projets touristiques divers

Il s'agit d'une opération de travaux pour des projets touristiques.

Montant	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
1 676 400 €	498 400 €	678 000 €	300 000 €	200 000 €

2017403700 Projet Font de Mai

Il s'agit d'une opération de travaux de réhabilitation et de construction sur le domaine de la Font de Mai:

- Réhabilitation de la bâtisse et mise en conformité PMR et construction d'une salle de séminaire
- Théâtre de verdure
- Réhabilitation des restanques du Domaine
- Agroforesterie
- Création d'une bergerie

Montant	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
5 122 500 €	800 000 €	1 875 000 €	2 017 500 €	430 000€

Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 09 novembre 2017

2017406000 Droits Pagnol

Un protocole d'accord entre le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile et les sociétés Compagnie Méditerranéenne de Films - MPC et L'Eau des collines-Editions de la Treille est régulièrement conclu pour fixer le montant de l'exploitation des droits Pagnol relatifs à la Maison Natale de Marcel Pagnol et à la vente de circuits "Marcel Pagnol" par l'Office de Tourisme Intercommunal. Le dernier a été signé le 1^{er} janvier 2016 pour une durée de 3 ans. Son montant s'élève à 5 045 € HT auquel s'ajoute 7,5 % du chiffre d'affaire en HT réalisé sur la vente des circuits Pagnol sur l'année N-1. Au cours de l'année 2018, un autre protocole d'accord ou un avenant à celui-ci pourra être conclu pour inclure les droits d'exploitation qui seront induits par le déménagement du Petit Monde de Marcel Pagnol et à la révision de son contenu.

Montant	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
46 900 €	10 000 €	9 500 €	13700 €	13 700 €

2017406100 Signalétique autoroutière

Dans le cadre de ses actions de développement touristique, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile met en place des circuits touristiques visant à diversifier l'offre des activités de pleine nature et à valoriser le patrimoine historique et naturel du territoire. L'aménagement de ces circuits nécessite l'implantation d'une signalétique touristique qui est un outil indispensable pour matérialiser les itinéraires, valoriser les points d'intérêt touristique, renseigner et orienter les touristes. En partenariat avec le Conseil de Territoire de Marseille-Provence et le Conseil de Territoire du Pays d'Aix de la Métropole, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile travaille sur 2 projets structurants: le Fil vert de l'Huveaune et les circuits "Provence, mines d'énergies".

Montant	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
126 000 €	126 000 €	€	€	€

2017406200 Signalétique circuit minier

Cette enveloppe finance les dépenses relatives à la mise en œuvre d'une signalétique spécifique au circuit minier du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Montant	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
40 000 €	40 000 €	€	€	€

Programme 06 Urbanisme et foncier AP 174064 BP – Aménagement du territoire

2017405800 Orthophoto départementale

Cette enveloppe finance les dépenses relatives à l'orthophoto départementale.

Montant	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
20 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €

2017405900 Elaboration d'un mode d'occupation du sol (MOS)

Cette enveloppe finance les dépenses relatives à l'outil unique de suivi et d'analyse de l'évolution de l'occupation du sol.

Montant	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
30 000 €	30 000 €	€	€	€

2017406300 Participation BA Aménagement

Cette enveloppe correspond à la participation de l'Etat spécial au budget annexe Aménagement.

Montant	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
48 000 €	48 000 €	€	€	€

2017406400 Travaux RD45e La Bouilladisse

Le Conseil communautaire a créé par délibération du 19 décembre 2012 la ZAC de la Chapelle à la Bouilladisse. Cette ZAC, dont l'aménagement a été confié à la SPL Façonéo, prévoit la construction de 350 logements dont 30% de logements sociaux, un lycée et des équipements sportifs, 1500 m² de commerces et d'activités et un complexe aqua ludique. La desserte viaire de cette opération nécessite de requalifier la RD45e. Ce projet est initialement sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental 13 (CD13). Il a été convenu en 2015 avec le CD13, un transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour la requalification du RD45e à la Communauté d'Agglomération. Le CD13 a engagé les études préliminaires et d'avant-projet qui permettront de définir le scénario de desserte et d'établir le budget prévisionnel. Une convention de financement spécifique déterminant l'enveloppe financière globale du projet et sa mise en œuvre devra être conclue entre le CD13 et la Métropole Aix-Marseille-Provence d'ici la fin 2017. A l'issue de cette phase, la Métropole Aix-Marseille-Provence engagera les études nécessaires permettant l'engagement des travaux et aura en charge l'ensemble du volet foncier du projet (Déclaration d'Utilité Publique, démarche de négociation foncière etc ...) le coût global sera in fine supporté par le CD13. La SPL Façonéo étant l'aménageur de la ZAC de la Chapelle, il était opportun de lui confier la maîtrise d'ouvrage de la requalification de la RD45e. Il convient donc de programmer sa rémunération sur 3 ans, durée estimée du mandat.

Montant	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
298 120 €	35 000 €	107 640 €	107 640 €	47 840 €

2017406500 Opération les Arcades La Penne sur Huveaune

Cette enveloppe finance les dépenses d'investissement afférentes à la mise en œuvre des dispositions de la délibération du Conseil de Métropole du 30 juin 2016 actant cette participation et de l'avenant n°1 à la concession d'aménagement établie en conséquence.

Montant	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
131 000 €	131 000 €	€	€	€

2017406600 Etude définition projet urbain centre ville La Penne-sur-Huveaune

Cette enveloppe finance les dépenses d'investissement afférentes à la mise en œuvre du SCOT du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Montant	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
35 000 €	35 000 €	€	€	€

2017406700 Etude préfiguration PLUI

Cette enveloppe finance les dépenses d'investissement afférentes à la préparation de la mise en œuvre du PLUI sur le territoire (compétence devenant intercommunale au 1er janvier 2018).

Montant	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
25 000 €	25 000 €	€	€	€

Programme 06 Urbanisme et foncier AP 174064 BA AMGT

2017407200 Site de Rousselot Aubagne

Cette enveloppe finance les dépenses relatives à l'opération d'aménagement du site Rousselot, sur la

Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 09 novembre 2017

commune d'Aubagne.

Montant	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
900 000 €	343 496,77 €	153 000 €	€	€

Programme 07 Transports urbains exploitation AP 164071 TP – Transport urbain billettique et système d'information Pays d'Aubagne

2016400400 Système SAEIV

Le projet consiste à étendre le logiciel SAEIV mis en service pour la ligne de tramway à l'ensemble des lignes du réseau de bus, soit 11 lignes régulières, 30 véhicules en ligne. Une application logicielle sera ajoutée pour gérer les correspondances entre les réseaux de transport, ainsi qu'un module « statistique » permettant de connaître très finement le fonctionnement du réseau.

Le programme comprend :

- Des développements du logiciel existant intégrant les fonctionnalités nécessaires aux lignes de bus/car et les interfaces nécessaires (notamment avec le module « LePilote ») ;
- Des équipements embarqués dans les bus et cars (pupitre du conducteur, calculateur) ;
- L'installation de 60 bornes d'information voyageurs solaires ;
- 10 écrans LCD d'information voyageurs équiperont les 3 lignes principales du réseau.

Montant	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
940 000 €	580 000 €	360 000 €	€	€

Programme 07 Transports urbains exploitation AP 164072 TP – Transport urbain points d'arrêt & mobilier urbain Pays d'Aubagne

2016400100 Arrêts de bus PMR

Cette enveloppe finance les travaux relatifs à la mise en accessibilité des arrêts de bus du réseau de transport du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Montant	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
1 180 000 €	547 500 €	250 000 €	€	€

2016400200 Mobilier urbain

Cette enveloppe finance les dépenses relatives au mobilier urbain du réseau de transport du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Montant	2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
250 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €

Programme 07 Transports urbains exploitation AP 174073 TP – Transport urbain aménagement divers et participations Pays d'Aubagne

2017400300 Pistes cyclables + box (modes doux)

Il s'agit de réaliser des aménagements et proposer des services pour favoriser l'usage des modes actifs (piétons et cycles) comme mode de déplacement alternatif à la voiture individuelle et complémentaire des transports en commun.

Montant	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020

4 858 768 €	1 278 000 €	1 316 768 €	1 132 000€	1 132 000 €
--------------------	-------------	-------------	------------	-------------

Programme 08 Eau, Assainissement AP 174124 BA ASSNT

2017407300 Extension de la station d'épuration Auriol Saint-Zacharie

Cette enveloppe finance les dépenses relatives à l'opération d'extension de la station d'épuration Auriol Saint-Zacharie du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Montant	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
1 734 048,84 €	1 734 048,84 €	€	€	€

Programme 08 Eau, Assainissement AP 174124 BA ASSNT

2017407400 Extension réseau assainissement Hameau du Pigeonnier (La Bouilladisse)

Cette enveloppe finance les dépenses relatives à l'opération d'extension du réseau d'assainissement Hameau du Pigeonnier à La Bouilladisse, sur le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Montant	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
3 000 000 €	1 227 072,03 €	864 543 €	€	€

Programme 08 Eau, Assainissement AP 174124 BA ASSNT

2017407500 Réhabilitation ovoïde eaux usées Aubagne / Marseille

Cette enveloppe finance les dépenses relatives aux travaux de réhabilitation de l'ovoïde des eaux usées entre Marseille et Aubagne.

Montant	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
4 500 000 €	1 200 000 €	€	€	€

Programme 09 Politique du logement AP 174091 BP – Aide à la pierre

2017404900 Convention délégation aides à la pierre

Cette enveloppe finance les dépenses relatives aux aides à la pierre dispensées par le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Montant	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
13 122 000 €	3 946 527 €	€	€	€

2017405000 Habitat – OPAH et OPAH Renouveau Urbain (RU)

Cette enveloppe finance les dépenses qui interviennent dans le cadre de la convention OPAH et OPAH RU portée par le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Montant	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
4 704 000 €	1 176 000 €	1 176 000 €	1 176 000 €	1 176 000 €

Programme 09 Politique du logement AP 174092 BP – Aide au logement

2017404700 Habitat – Participation Communes – Aides directes (reversement SRU)

Cette enveloppe finance les dépenses relatives aux aides directes apportées aux communes du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Montant	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
620 400 €	20 400 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €

2017404800 Habitat – Participation Bailleurs – Aides directes (reversement SRU)

Cette enveloppe finance les dépenses relatives aux aides directes apportées aux bailleurs soutenus par le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Montant	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
2 819 000 €	1 019 000 €	600 000 €	600 000 €	600 000 €

Programme 09 Politique du logement AP 174093 BP – Gens du voyage

2017402300 Etude faisabilité aire gens du voyage

Le Schéma départemental des gens du voyage a approuvé la mise en œuvre d'une 2^{ème} aire sur le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile. Le terrain situé à Auriol a fait l'objet d'une délibération mais il est impacté par le Plan de Prévention du Risque Incendie (PPRI). Une nouvelle étude foncière doit donc être effectuée.

Montant	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
188 000 €	15 000 €	€	€	€

Programme 16 Déchets AP 174160 BP – Déchets

2017405100 Réfection des points de collecte

Dans le cadre d'une gestion optimisée des déchets sur le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, la Collectivité assure des travaux d'infrastructures permettant la mise en œuvre d'espaces destinés à recevoir des conteneurs et autres équipements nécessaires à la bonne organisation de la collecte des déchets. Ces derniers ont pour objectifs de faciliter le travail des ripeurs, d'améliorer la propreté des sites mais surtout de réduire les zones accidentogènes.

Montant	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
253 000 €	73 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €

2017405200 Acquisition + travaux conteneurs enterrés

Dans le cadre d'une politique volontariste sur la thématique des déchets, la collectivité envisage la mise en place d'un parc conséquent de colonnes enterrées, voire d'un système ascenseurs sur l'ensemble du Territoire. L'objectif est d'améliorer l'intégration paysagère des équipements de collecte tout en augmentant les performances de valorisation par la mise en place de colonnes pour le tri.

Montant	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
3 450 000 €	1 350 000 €	700 000 €	700 000 €	700 000 €

2017405300 Travaux dans les déchetteries (videoprotection)

Dans le cadre de la prise en compte de la sécurité des personnes et des biens, mais aussi des contraintes réglementaires, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile souhaite réhabiliter en priorité la déchèterie et le quai de transfert de Peypin mais aussi les autres déchèteries du territoire (Aubagne, Auriol et Cuges-Les-Pins) et le quai de transfert d'Aubagne. Les travaux à réaliser correspondent à une réfection complète du quai de transfert de Peypin, des réhabilitations des quais des déchèteries, réfection du quai de transfert d'Aubagne, installations de signalétiques, mise en place de vidéo-protection, etc...).

Montant	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
680 000 €	0 €	60 000 €	270 000 €	270 000 €	80 000 €

2017405400 Acquisition matériel roulant (bennes)

Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 09 novembre 2017

Le Conseil de Territoire dispose d'un parc de 52 véhicules de collecte. L'objectif pour la collectivité est de renouveler le parc vieillissant (véhicules âgés de plus de 10 ans) afin de réduire les coûts liés à la maintenance et à la location de bennes. Dans ce cadre, l'acquisition sur quatre ans de 6 bennes à ordures ménagères de 19 tonnes, 6 bennes à ordures ménagères de 16 tonnes, 5 bennes de 10 tonnes 1 véhicule grue de 12 tonnes et 1 véhicule grue de 26 tonnes est envisagée.

Montant	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
2 850 000 €	930 000 €	720 000 €	600 000 €	600 000 €

2017405500 Acquisition de conteneurs

Le Conseil de Territoire met à disposition de la population différents moyens de pré-collecte pour assurer un service de qualité. Les moyens aériens de pré-collecte se caractérisent aujourd'hui par : des bacs individuels pour la collecte des ordures ménagères (1200), des bacs de 770 litres pour la collecte des ordures ménagères (4506) et des colonnes pour la récupération des recyclables secs (781). Afin d'assurer un renouvellement régulier du parc, de pallier aux différents aléas (feux, casses) mais aussi de réaliser une densification du parc des colonnes aériennes pour améliorer les performances de recyclage; le Conseil de Territoire provisionne une enveloppe annuelle de 200 000 € TTC.

Montant	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
800 000 €	160 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	40 000 €

Programme 16 Déchets AP 174160 BA TOM

2017407000 Travaux divers site du Mentaure

Cette enveloppe finance les dépenses d'investissement afférentes à l'entretien du site du Mentaure.

Montant	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
100 000 €	50 397,67 €	€	€	€

Programme 18 Environnement et cadre de vie AP 174180 BP – Stratégie environnementale

2017402600 Participation chauffe-eau solaire et composteurs

Une aide financière est attribuée sous conditions pour l'acquisition d'un composteur ou lombricomposteur et de chauffe-eaux solaires thermiques à tous les habitants du Pays d'Aubagne et de l'Etoile. Ces aides existent respectivement depuis 2013 et 2004.

Montant	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
20 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €

2017402700 Acquisition + travaux composteurs collectifs et individuels

Afin de soutenir la politique de réduction des déchets en amont, le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile propose aux résidences collectives, écoles et à tout organisme à but non lucratif, sous condition, de pouvoir bénéficier d'un service de mise en place de composteurs collectifs et d'accompagnement par les équipes du Territoire. Pour cela, le Territoire s'est doté d'un marché d'acquisition de composteurs collectifs et d'un marché de travaux pour la pose des panneaux d'affichages et la réalisation de la dalle.

Montant	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
75 000 €	18 750 €	18 750 €	18 750 €	18 750 €

2017402800 Etude bilan gaz à effet de serre

La mise à jour du bilan de gaz à effet de serre est une obligation réglementaire. Dans le contexte métropolitain, il s'agit de conserver cette opération afin d'incrémenter l'opération globale que devra mener la Métropole.

Montant	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
40 000 €	20 000 €	0 €	€	€

2017402900 Etude suivi et évaluation agenda 21

Il s'agit de l'acquisition d'un logiciel permettant d'optimiser et d'harmoniser l'utilisation de l'outil Agenda 21.

Montant	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
10 000 €	10 000 €	€	€	€

2017403000 AMO qualité environnementale SPL + Bennes

Cette enveloppe finance les dépenses relatives à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de qualité environnementale s'agissant des thématiques de l'eau et des déchets.

Montant	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
19 158 €	19 158 €	€	€	€

Programme 23 Agriculture et forêt AP 174231 BP – Agriculture

2017402200 Portage foncier agricole

Cette enveloppe permet d'intervenir sur les opportunités foncières en zone agricole.

Montant	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
390 000 €	90 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €

Programme 23 Agriculture et forêt AP 174232 BP – Forêt

2017404200 Etudes préservation des forêts

Cette enveloppe finance les dépenses d'investissement afférentes à l'actualisation de l'étude du Plan de Massif de la Marcouline qui doit permettre de définir rapidement les ouvrages de DFCI à réaliser prioritairement.

Montant	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
24 000 €	12 000 €	12 000 €	€	€

2017404300 Participations d'équipements aux syndicats mixtes PIDAF

Cette enveloppe correspond à la participation d'équipements de l'Etat spécial aux syndicats mixtes PIDAF.

Montant	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
140 000 €	140 000 €	€	€	€

2017404400 Travaux d'amélioration forêt communale

Ces travaux de valorisation et protection des forêts communales sont réalisés annuellement. Ces programmes dépendent des conditions locales d'évolution du milieu naturel (incendies, aléas climatiques...) et ne peuvent pas être anticipés.

Montant	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
142 000 €	86 000 €	56 000 €	€	€

2017404500 Travaux Conservatoires Forêt Méditerranéenne (CFM)

Ces travaux de valorisation et protection des massifs forestiers sont élaborés annuellement avec le concours de tous les acteurs du milieu naturel et notamment ceux de la DFCI (Défense Forêt Contre Incendie). Même s'ils s'inscrivent dans une logique de programmation déclinée au travers d'études conduites en amont, ces programmes dépendent totalement d'une part des aléas intervenus sur les massifs et d'autre part, de la capacité des différents financeurs au soutien de ces actions.

Montant	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
982 000 €	457 000 €	525 000 €	€	€

2017404600 Travaux Divers forêts

Travaux forestiers de protection nécessaires au maintien opérationnel des ouvrages DFCI et devant répondre aux désordres survenus sur le milieu naturel qu'il est impossible à anticiper.

Montant	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
268 000 €	118 000 €	150 000 €	€	€

Programme 28 Industrie et réseaux d'énergie AP 174280 BA RCU

2017407100 Création chaufferie et réseau de chaleur site Rousselot

Le réseau de chaleur a été mis en service en 2014 avec une production 100% bois. Les problématiques rencontrées pour la levée des réserves sur le process ont conduit à la mise en place d'une chaufferie mobile de secours. Au regard du coût de la location, il est envisagé de pérenniser un secours pour le réseau de chaleur. Pour ce faire, une étude de faisabilité est prévue en 2017 pour une réalisation des travaux en 2018.

Montant	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
600 000 €	336 950,26 €	150 000 €	€	€

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n°2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'approuver la programmation du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile des opérations d'investissement ;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'inscrire les crédits de paiement y

Signé le 19 Octobre 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 09 novembre 2017

afférents.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la traduction des dépenses d'équipement engagées en programmation pluriannuelle des investissements traduite en programmes, en autorisations de programme et en opérations d'investissement énumérées ci-dessus.

Article 2 :

Les crédits de paiement nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur les budgets correspondants et suivants de la Métropole.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Budget

Jean MONTAGNAC